

140 ans d'éducation en Outaouais
Collège Saint-Joseph de Hull

Programme de premier cycle secondaire du Baccalauréat international

2010

Le mercredi 8 septembre 2010

Objet : Cours de gardiennes averties

Chers parents,

Encore une fois cette année, le Collège offrira aux élèves intéressées un cours de gardiennes averties. Voici plus de détails concernant ce cours :

Date : Le vendredi 8 octobre 2010 de 8 h 30 à 16 h 30 ou
 Le vendredi 12 novembre 2010 de 8 h 30 à 16 h 30

**** Il doit y avoir un minimum de 15 participantes inscrites pour que le cours soit offert. ****

Coût : 50\$ (comprend tous les documents)

Voici les modes de paiement possible :

Chèque : à l'ordre du « Collège Saint-Joseph de Hull »
 Prélèvement automatique (signature requise, voir au verso)

Matériel requis :

- ✓ Dîner froid avec collations
- ✓ Poupée (bébé de la grosseur d'un nouveau-né / **aucun toutou**)
- ✓ Crayons/surligneurs

Veuillez prendre note que les élèves doivent s'inscrire avant le mardi 14 septembre 2010. Elles doivent rapporter la fiche d'inscription au bureau de la technicienne en loisir. De plus, elles pourront porter des vêtements plus confortables que l'uniforme, mais ces vêtements devront être conformes aux règlements du Collège.



1870

Fiche d'inscription – Gardiennes averties

Nom de l'élève : _____

Classe : _____

Date choisie : 8 octobre OU 12 novembre

Signature du parent : _____

Mode de paiement :

Chèque de 50 \$

OU

Prélèvement automatique

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES

Je, soussigné(e), autorise l'organisme bénéficiaire à effectuer des prélèvements automatiques dans mon compte détenu à l'institution financière identifiée ci-dessous.

Par ailleurs, advenant mon désaccord sur le montant du prélèvement ou sur toute autre condition décrite dans les présentes, je conserve le droit de révoquer la présente autorisation par un avis écrit transmis à l'organisme et dégage l'institution financière de toute responsabilité en cas de non-respect de la révocation, à moins de négligence grave de sa part.

J'informerai l'organisme par écrit de tout changement au(x) titulaire(s) du compte, ou de l'institution financière, ou du numéro de compte.

Je conviens que l'institution financière où j'ai mon compte n'est pas tenue de vérifier que le paiement est tiré conformément à l'autorisation. Je reconnais que le fait de remettre la présente autorisation à l'organisme bénéficiaire équivaut à la remettre à l'institution financière indiquée plus haut.

Signature du titulaire du compte _____ Date _____

Signature du second titulaire _____ Date _____

Annabelle Charette

Technicienne en loisir

819-776-3123 p.213

a.charette@collegestjoseph.ca